

## **AVIS PUBLIC**

*EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par le soussigné, QUE :-*

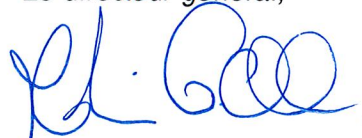
*Lors de sa séance extraordinaire tenue le 17 décembre 2019, le conseil municipal a adopté son règlement numéro 927-19 pour fixer les taux des taxes et des tarifs pour l'exercice financier 2020.*

*Ledit règlement est déposé à mon bureau, et, que quiconque désire en prendre connaissance peut le faire durant les heures régulières de bureau en s'adressant à l'hôtel de ville situé au 3041, rue Principale à Saint-Jean-Baptiste.*

*Ce règlement entre en vigueur ce 18 décembre 2019, jour de sa publication.*

*DONNÉ à Saint-Jean-Baptiste ce dix-huitième jour de décembre deux mille dix-neuf.*

*Le directeur général,*



*Martin St-Gelais*